

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JANVIER 2026

Convocation 29/12/2025**Affichage à la porte de la mairie 29/12/2025****Conseillers en exercice : 15****Présents : 9****Excusés/absents : 6****Procurations : 4****Votants : 13**

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le vingt-neuf décembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans la salle du conseil à la mairie, sous la présidence de Madame Martine CHAUVIN, Maire.

Présents : Martine CHAUVIN, Didier PETIT, Yann SUAUI, Gwénaëlle SALMON, Agnès GESLIN, Daniel ONILLON, Dominique BEAUDOUIN, Sandra GAULTIER, Mélanie MARTINEAU, soit 9 présents.

Excusés :

Prénom et nom de l' élu	Motif de l'absence	Procuration à
Mathieu BERTRAND	Congés	Yann SUAUI
Sandra NOEL	Raisons de santé	Mélanie MARTINEAU
Christine JOUET	« cf. message du Blnfos N°54 »	Non communiqué
Xavier POULAIN	Météo	Didier PETIT
Jacques GUEGNARD	Raisons familiales	Martine CHAUVIN

Absent non excusé : Paul TRESMONTAN

Secrétaire : Sandra GAULTIER

ORDRE DU JOUR :

- 1- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2- Approbation de compte-rendu de séance du 01.12.2025
- 3- INSEE : recensement de la population au 01.01.2026
- 4- FINANCES : point d'étape budgétaire
- 5- FINANCES : ouverture anticipée des dépenses d'investissement
- 6- AMENAGEMENT : point sur les travaux de la Traversée de Bourg
- 7- AMENAGEMENT : prolongation de l'échéance du mandat d'étude
- 8- ACTIVITES ECONOMIQUES : question de principe sur la location du bâtiment des services techniques
- 9- URBANISME : DIA pour les parcelles AE 1007, 1009 et 63
- 10- URBANISME : DIA pour la parcelle AE 962
- 11- AGENCE POSTALE COMMUNALE : point d'étape
- 12- CCLLA : présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la sobriété foncière en région des Pays de la Loire et réponses apportées par la CCLLA
- 13- VŒUX de la commune : préparation des vœux du 17.01.2026
- 14- RESSOURCES HUMAINES : participation de l'employeur à la mutuelle des agents
- 15- RESSOURCES HUMAINES : information RIFSEEP
- 16- COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES

Questions diverses

Martine CHAUVIN ouvre la séance du Conseil Municipal et informe que Christine JOUET ne sera pas présente. Elle donne lecture de la carte reçue le 02 janvier 2026 et indique qu'une réponse a déjà été

assurée lors du conseil municipal qui a suivi sa première demande, le 03 novembre 202. Le compte-rendu du Conseil municipal notait qu'aucune réponse individuelle ne sera transmise aux habitants, l'information aux habitants passant par ce compte-rendu de conseil municipal.

1 – Désignation du secrétaire de séance

Madame le Maire propose de désigner, au vu des personnes présentes, Sandra GAULTIER, secrétaire de séance - Approbation à l'unanimité.

2 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 01/12 /2025

Rapporteur : Martine Chauvin, Maire

N'ayant pas eu de remarque, Madame le Maire propose un vote à main levée, pour l'approbation du compte-rendu. Après en avoir délibéré à la majorité, les membres du Conseil Municipal l'ont approuvé.

Votants : 13

Votes répartis ainsi :

Contre : 0

Abstentions : 3- Sandra NOEL et Sandra GAULTIER, Yann SUAUAU – absents lors de cette séance

Pour : 10

3- INSEE : recensement de la population du 01/01/2026

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Martine CHAUVIN informe de la réception d'un courrier de l'INSEE indiquant la population totale de la commune :

-Population municipale : 1345

-Population comptée à part : 18

-Population TOTALE de : 1363

Pour information, en 2025, la population totale était de 1366 (1346+20).

4- FINANCES : point d'étape budgétaire

Rapporteur : Didier PETIT, 1^{er} Adjoint

Didier PETIT informe de l'utilité de ce point d'étape avant le vote du budget.

Sur la partie fonctionnement : en ce qui concerne les dépenses,

DEPENSES		BP + DM	Liquidé 08/01/2026	% Utilisé	CFU 2024
Chap.	Libellé				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	407 500,00	361 373,37	89%	389 033,75
012	CHARGES DE PERSONNEL	482 406,00	462 131,27	96%	468 760,10
014	ATTENUATION DE PRODUITS	161 625,00	160 025,91	99%	170 460,29
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	236 449,00	233 843,03	99%	211 742,02
66	CHARGES FINANCIERES	3 500,00	3 452,55	99%	7 360,24
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	999,00	620,63	62%	-
TOT	DRF - DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT	1 292 479,00	1 221 446,76	95%	1 247 356,40
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 174 760,88			
C 042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	60 400,00	63 685,80		134 358,85
TOT	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 235 160,88	63 685,80		134 358,85
TOT	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 527 639,88	1 285 132,56		1 381 715,25

Didier PETIT rappelle la réunion prévue le 23 janvier pour la préparation finale du budget.

La 1^{ère} colonne rappelle le Budget Prévisionnel BP et les Décisions Modificatives DM, le liquidé au 31/12/2025 correspond aux dépenses, la dernière colonne Compte Financier Unique CFU 2024 permet de comparer le réalisé 2024 avec le liquidé 2025.

Chapitre 012 : nous avons moins dépensé que prévu, cela s'explique par l'absence de salaires à verser sur deux mois pour le cuisinier et de la comptable. Il n'y a pas de primes à verser pour une fin de CDD pour les contrats supérieurs à un an.

Chapitre 014 : moins 27 000 €.

Chapitre 65 : dépenses pour le rachat des contrats téléphoniques Réseaux Plus, il y aura une recette ensuite.

L'exercice 2025 est donc très maîtrisé par rapport au Budget Prévisionnel.

Sur les recettes,

RECETTES		BP + DM	Liquidé 08/01/2026	% Utilisé	CFU 2024
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	500,00	44,10	9%	
70	PRODUIT DES SERVICES	73 700,00	78 093,79	106%	75 467,67
73	IMPÔTS & TAXES	45 141,00	46 932,24	104%	46 985,00
731	FISCALITE LOCALE	812 300,00	845 417,00	104%	801 105,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS	615 748,00	672 048,55	109%	701 586,21
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	76 150,00	52 763,49	69%	35 881,22
76	PRODUITS FINANCIERS				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1,00	3 774,10		2 112,91
78	REPRISE AMORTISSEMENT				
TOT	RRF - RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 623 540,00	1 699 073,27	105%	1 663 138,01
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS				
002	EXCEDENT D'EXERCICE PRECEDENT REPORTE	904 099,88	904 099,88		919 895,19
TOT	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	904 099,88	904 099,88		919 895,19
TOT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 527 639,88	2 603 173,15		2 583 033,20

Au compte 731 correspondant notamment aux taxes foncières des entreprises de l'Actiparc, nous avons une augmentation par rapport à l'an dernier.

La baisse des dotations d'état avaient été anticipée, la même prudence sera faite pour le BP 2026.

Au compte 75, figure le reversement de Orange pour le changement d'opérateur sur la téléphonie.

En synthèse notre Capacité d'Auto-Financement CAF : la commune va dégager une CAF brute de 28 %. Cela permet de financer les projets.

Sur la partie investissements :

Il y a eu des questions sur le chapitre 20, nous avons mis de grosses sommes sur ces comptes, la DGFIP a demandé que les dépenses non closes soit inscrites sur le chapitre 23, c'est le cas du PLU et du plan guide.

Sur le compte 204, pour l'instant le fond de concours pour la traversée de bourg n'est pas encore passé. Une demande doit être faite près de la DGFIP pour l'intégrer en 2025.

DEPENSES		BP +VC	Liquidé au 08/01/2026	% Utilisé	CFU 2024
D001	SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	308 807,03	308 807,03		377 988,11
010	STOCKS				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	139 989,00	10 200,00	7%	25 440,84
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	457 571,00	278 603,73	61%	116 710,47
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (sauf opé)	294 174,15	240 554,21	82%	137 285,20
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	332 957,55	37 700,00	11%	164 727,27
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENTS		1 533 498,73	875 864,97		822 151,89
16	EMPRUNTS & DETTES ASSIMILEES	102 000,00	101 857,75	100%	114 678,79
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		102 000,00	101 857,75		114 678,79
C040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES RELLES D'INVESTISSEMENT		1 635 498,73	977 722,72		936 830,68

Au regard des différentes décisions de report du PADD, l'avancée du PLU et du plan-guide sont décalés sur 2026, ce qui explique que les dépenses soient plus faibles.

Nous avons eu beaucoup de dépenses d'investissements en 2025 : l'achat de la CAPL, l'éclairage de la salle de sports.

En recettes d'investissements, nous n'avons pas eu toutes les recettes attendues. Mais toutes les demandes ont bien été demandées auprès des différents organismes.

Agnès GESLIN s'interroge sur ce que sont les amendes de police.

Gwénaëlle SALMON rappelle que le Maine-et-Loire a choisi de reverser une partie du montant des amendes de police pour répondre à des demandes de communes porteuses de projet de voirie en rapport avec la sécurité routière.

RECETTES		BP + DM	Liquidé au 08/01/2026		CFU 2024
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (FCTVA, Taxe amén)	328 466,85	333 466,92	102%	444 655,94
138	AUTRES SUBVENTIONS	71 871,00	55 229,91	77%	49 008,86
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT RECUS				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION				
26	PARTICIPATION ET CREANCE ATTACHEE				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
C024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS				
	RAR Recettes				
TOTAL DES RECETTES REELLES FINANCIERES		400 337,85	388 696,83		493 664,80
C021	VIREMENT FONCTIONNEMENT	1 174 760,88	-		
C040	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	60 400,00	63 685,80		134 358,85
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		1 235 160,88	63 685,80		134 358,85
RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 635 498,73	452 382,63		628 023,65

Daniel ONILLON indique que les dépenses de personnel qui ont augmenté, sont maintenant totalement maîtrisées.

5- FINANCES : ouverture anticipée des dépenses d'investissement (DCM 2026-1)

Rapporteur : Didier PETIT, 1^{er} Adjoint

Didier PETIT indique que nous avons la possibilité selon l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'engager et de mandater les dépenses d'investissements entre le 01/01/2026 et le vote du budget communal. La commune peut engager et mandater 25% des dépenses du budget 2025, selon les chapitres, ce qui donne les montants suivants :

Chapitre	Montant BP 2025	Virement de crédit	DM 1	DM2	SOIT TOTAL	Montants autorisés avant vote BP
20	138 589,00 €			700,00 €	139 289,00 €	34 822,25 €
204	297 571,00 €			160 000,00 €	457 571,00 €	114 392,75
21	295 574,15 €			-700,00 €	294 874,15 €	73 718,54 €
23	492 957,55 €			-160 000,00 €	332 957,55 €	83 239,39 €

Ne sont pas compris dans les 25% : les restes à réaliser et les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette.

Martine CHAUVIN indique qu'il est prudent de procéder à cette ouverture anticipée des investissements, même si nous avons prévu de voter le budget en février. Au cas où nous devrions décaler ce vote, nous devrions attendre pour payer les fournisseurs, ce qui serait regrettable.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident **à l'unanimité (13 votants), l'autorisation** au Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissements suivant les montants indiqués dans le tableau ci-dessus, nécessaires au bon fonctionnement des services communaux, avant le vote du budget primitif 2026.

6 – Point sur les travaux de Traversée du Bourg

Rapporteur : Gwénaëlle SALMON, adjointe à la voirie, espaces verts

Les travaux vont reprendre le 13 janvier du côté Logis Desmazières avec une reprise des éléments endommagés pendant les vacances de Noël. La circulation se fera sur une voie sur la place de l'église, cela risque d'engendrer des bouchons, il faudra de la patience et de la compréhension de la part des automobilistes. Comme prévu, l'accès aux commerces est maintenu.

Mélanie MARTINEAU souligne que certains véhicules sont stationnés en dehors des places de stationnement près de l'église.

Martine CHAUVIN indique qu'effectivement des véhicules sont mal stationnés et prennent de mauvaises habitudes. Des potelets sont prévus sur le parvis de l'église, il va falloir en prévoir sur le côté de l'église pour éviter les stationnements intempestifs.

Gwénaëlle SALMON souligne que nous avons de bons retours des habitants. Le choix des matériaux permet une mise en valeur de l'église d'une part. D'autre part, le parvis a été apprécié par les personnes qui sont allées à des cérémonies, les personnes s'étant senties plus en sécurité. Une place PMR est prévue sur le côté de l'église.

L'enrobé n'étant pas encore fait, les pavés ne sont pas totalement finis, il est prévu de raboter les pavés trop saillants. La porte de l'église pourrait être réparée et repeinte dans un premier temps. La question sera à se poser quand tous les travaux seront achevés, l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sera pris par les services.

7 – AMENAGEMENT : prolongation du mandat d'étude à Alter Cités – Avenant n°2 (DCM 2026-2)

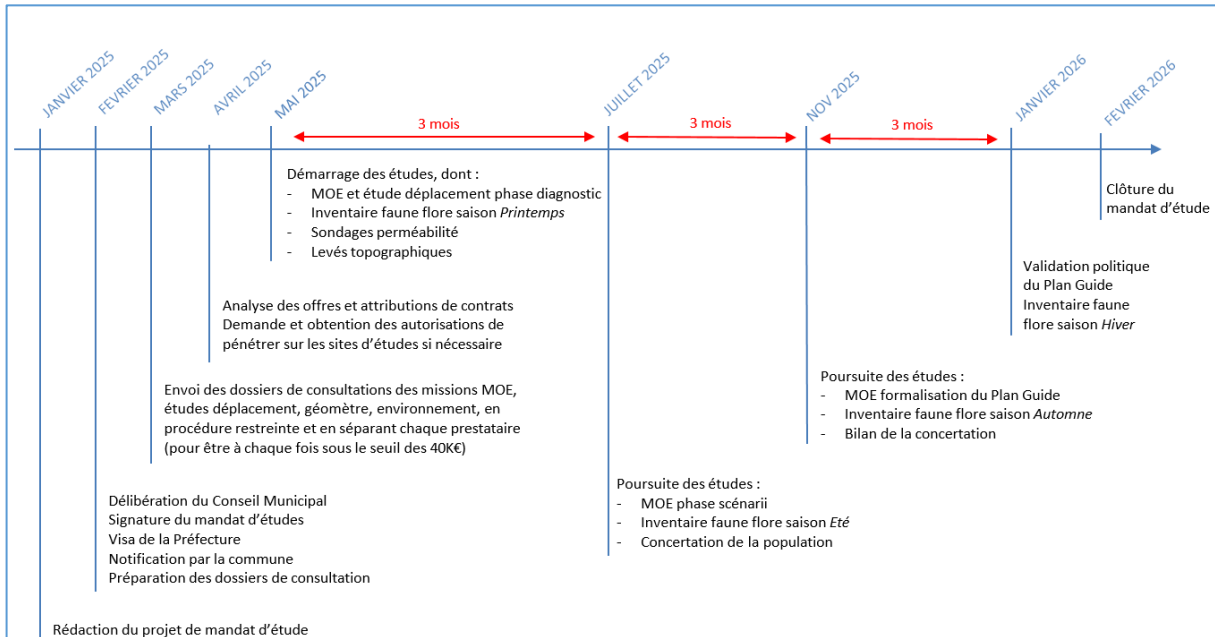
Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Martine CHAUVIN rappelle les objectifs du plan-guide signé avec Alter Cités :

-faire procéder, au nom et pour le compte de la commune aux études préalables permettant d'arrêter un ou plusieurs périmètres opérationnels, définir un programme, élaborer un plan d'aménagement,

-assister la collectivité dans la définition des modalités juridiques, financières et administratives nécessaires au bon déroulement de l'opération.

La durée initiale du mandat était de 12 mois, selon le planning initial ci-dessous :



En juin 2025, la commune a signé un avenant n°1 sur les modalités de paiement des factures à Alter. Aujourd'hui, suite à la réserve électorale, nous ne pouvons pas faire de concertation plus large, ce qui est regrettable. Il a donc été proposé de décaler la finalisation du plan-guide de six mois, soit jusqu'au 19 août 2026, afin de permettre la concertation avec les habitants, sans impact financier supplémentaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité (13 votants), l'autorisation de signer l'avenant n°2 du Plan-Guide ainsi que tous les documents qui en découlent.

8 – ACTIVITES ECONOMIQUES : question de principe sur le bail de location du bâtiment des services techniques (DCM 2026-3)

Rapporteur : Yann SUAUI, adjoint à l'aménagement

Yann SUAUI rappelle le contexte. Le bail dérogatoire octroyé à Stéphane Bonin le 31 mars 2023 pour la location de l'ancien local des cantonniers expire le 28 février prochain.

Contexte de cette location :

Dans le cadre d'une pénurie de locaux commerciaux à laquelle doivent faire face tous les artisans, Stéphane Bonin alors installé à son domicile, a sollicité la municipalité en 2022 pour louer l'ancien local des cantonniers inoccupé depuis plusieurs années. A cette époque, en l'absence de projet municipal pour ce bâtiment, nous avons octroyé à Stéphane Bonin un bail dérogatoire d'une durée de 3 ans, afin de ne pas laisser ce local inoccupé et de pouvoir aider un artisan local.

Aujourd'hui la pénurie de locaux commerciaux est toujours là et les projets de Stéphane Bonin en la matière n'ont pas abouti le laissant sans solution de repli pour poursuivre son activité ailleurs.

Contexte réglementaire du régime de baux commerciaux

Selon les dispositions du code de commerce qui organisent la location d'un bien immobilier, le bail dérogatoire d'une durée maximale de 3 ans est un dispositif de dérogation au statut des baux commerciaux d'une durée réglementaire de 9 ans.

Nous devons donc nous prononcer sur la reconduction de cette location sous la forme d'un bail commercial 3/6/9 d'une durée réglementaire de 9 ans.

Les débats en commission se sont centrés sur 2 points :

1- Les besoins bâtementaires actuels en termes de stockage de la commune :

Actuellement, les différents services communaux cherchent de la place pour stocker du matériel. Le bail arrivant à expiration, l'ancien local des cantonniers ferait l'affaire. Néanmoins, après réflexion, ce besoin peut être satisfait en utilisant le bâtiment de la poste actuellement inoccupé.

2- La durée de location imposée de 9 ans

Cette durée apparaît trop contraignante pour la commune au regard d'un aménagement du périmètre du pôle culturel et social L'Oiseau Lyre en cours de réflexion dans le plan guide.

La contrainte est pour le moment difficile à anticiper dans la mesure où le plan guide est en cours d'élaboration et nous n'avons aucune indication temporelle et financière qui nous permette de connaître la date de réalisation de ce projet.

Il apparaît donc nécessaire de mettre en perspective, sur la décennie à venir, l'utilisation de ce local communal avec les enjeux d'aménagement et de développement qui seront décrits dans le plan guide et le PLU en cours d'élaboration.

La commune est actuellement engagée sur plusieurs chantiers majeurs qui nécessitent une mobilisation très importante de ses ressources financières, humaines et organisationnelles :

- Projets bâtementaires pour un montant estimé globalement entre 2 millions à 2,5 millions € :
 - Rénovation de la salle Saint-Louis
 - Restauration de l'église
 - Rénovation de l'école Louis Froger
 - Projet "L'Oiseau-Lyre"
 - Modernisation de la mairie
 - Construction de la caserne des pompiers.
- Travaux de planification urbaine avec des coûts en cours d'évaluation :
 - Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
 - Élaboration du Plan Guide
 - Urbanisation du terrain rue du Fief Signoré
 - Urbanisation du lotissement rue de la Chapelle
 - Aménagement place de la Chapelle
 - Aménagement rue du Ronceray/rue du moulin des cinq
 - Aménagement foncier carrefour de la noue (la Poste)
 - Aménagement pôle culturel et social L'Oiseau Lyre
 - Aménagement sportif salle de sport
 - Aménagement Espaces verts Square/Martinet.
- Travaux de la traversée de bourg :
 - Aménagement de la phase 3 : 600 000 €
 - Aménagement rue de l'Orée : Coût en cours d'évaluation

La réalisation de ces projets ne peut être raisonnablement envisagé qu'au minimum sur une décennie. Leur mise en œuvre se fera également en fonction des priorités de la commune.

La priorité est le logement pour inverser la courbe démographique de la commune ; viendront ensuite les services communaux et les aménagements de voirie.

Dans ce cadre, les 9 ans de bail permettront de :

- Finaliser les projets en cours et affiner les orientations et les priorisations du PLU et du Plan Guide.
- Identifier des financements (subventions, partenariats, emprunts) pour la reconversion future du local.
- Consulter les habitants et acteurs locaux sur l'usage optimal du local, en cohérence avec les documents d'urbanisme.

Didier PETIT note que l'idéal aurait été de savoir avant les neuf ans. D'un autre côté, il souligne que la vente de l'Atelier Relais décidée au dernier Conseil municipal est la preuve que ce type de bâtiment relais est nécessaire sur notre territoire. L'utilisation de ce bâtiment comme proposée répond à ce besoin.

Martine CHAUVIN indique que nous avons un besoin de stockage réel de la mairie. Utiliser l'ancienne poste comme lieu de stockage est pertinent au vu de la préoccupation majeure qui est le foncier pour accueillir de nouveaux habitants. Elle rappelle que des terrains prévus pour des lotissements ne seront plus constructibles après 2031.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à :

Contre : 1 Gwénaëlle SALMON préférerait répondre au réel besoin de stockage par le local de la Poste, elle indique que le bâtiment des services techniques n'est pas chauffé et pas confortable.

Abstention : 0

Pour : 12

Le principe d'un bail commercial avec le locataire actuel pour le bâtiment des services techniques.

Au vu de cet échange, Martine CHAUVIN indique que la proposition pourra également être faite à Mr Bonin.

9 – URBANISME : DIA pour les parcelles AE 1007, 1009 et 63 (DCM 2026-4)
--

Rapporteur : Yann SUAU, adjoint à l'aménagement

Yann SUAU présente la déclaration d'intention d'aliéner pour les parcelles AE 1007, 1009 et 63 situées 31 Rue Saint Vincent. N'ayant pas de projet, il est proposé de ne pas préempter.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **à l'unanimité (13 voix)**, ne souhaitent pas préempter les parcelles AE 1007, 1009 et 63, et autorisent le Maire ou un Adjoint à procéder à la signature des documents nécessaires.

10 – URBANISME : DIA pour la parcelle AE 962 (DCM 2026-5)
--

Rapporteur : Yann SUAU, adjoint à l'aménagement

Yann SUAU présente la déclaration d'intention d'aliéner pour la parcelle AE 962 situées au 4 B rue du Fourneau. N'ayant pas de projet, il est proposé de ne pas préempter.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **à l'unanimité (13 voix)**, ne souhaitent pas préempter la parcelle AE 962, et autorisent le Maire ou un Adjoint à procéder à la signature des documents nécessaires.

11 – AGENCE POSTALE COMMUNALE : point d'étape

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Martine CHAUVIN indique que l'agence postale communale devrait ouvrir ses portes le lundi 12 janvier à partir de 15 heures. Le bureau est en cours d'installation.

Les horaires sont les suivantes :

Lundi et mercredi : 15h à 19h

Mardi et vendredi : 15h à 18h

(La Poste sera fermée le jeudi et le samedi matin).

Les boîtes aux lettres sur la commune pour déposer le courrier sont donc au nombre de 3 :

Sur le parvis de la mairie, Rue du Fief Signoré, Pont Barré.

12 – CCLLA : présentation du rapport de la CRC sur la sobriété foncière en région Pays de la Loire et réponses de la CCLLA

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Le 17/09/2025 la Chambre Régionale des Comptes (CRC) a informé les présidents des collectivités dont la CCLLA de l'analyse du rapport thématique régionale de synthèse relatif à la sobriété foncière dans les Pays de la Loire.

Concernant la Communauté de communes, ce rapport :

- dresse l'état des lieux de l'artificialisation des sols,
- pointe l'insuffisance du rythme actuel de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers,
- formule des recommandations pour lever les freins à la mise en œuvre de la trajectoire ZAN de la loi Climat et Résilience,
- souligne l'enjeu d'une mutualisation des dépenses publiques relatives à l'élaboration et à l'actualisation des documents d'urbanisme (cite le PLUi non abouti).

La Communauté de Communes Loire Layon Aubance a assuré la réponse suivante à la CRC :

- sur le non PLUi : l'absence de transfert de compétence a résulté des modalités réglementaires présidant aux règles de transfert.

Dans ce cadre, la CCLLA détaille les mesures qu'elle a prises. En accord avec les communes, avec le Pôle Métropolitain, et les services de l'Etat pour que le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) Loire Angers, intègre, pour Loire Layon Aubance, dans ses prescriptions, l'obligation de décliner l'enveloppe maximale de consommation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) ainsi que dans le Schéma Directeur de Développement Economique, et le Plan Local de l'Habitat.

La CLLA aurait pu se contenter d'un calcul mathématique.

Didier PETIT souligne que certains élus communautaires se sont exprimés très fortement sur le fait que c'est leur droit de donner leur position quand il s'agit d'un choix politique. Le débat sur le PLUi a permis à chacun de prendre position sur le sujet. La décision du vote ne devait pas être remise en cause.

Martine CHAUVIN explique que la CCLLA a mis en place différents instruments en faveur de la limitation de la consommation d'espace :

- des études de densification sur les zones d'activités économiques existantes en cours de déploiement,
- des fonds de concours au bénéfice des communes pour les études de dynamisation des centre bourgs, de renouvellement urbain et de désimperméabilisation des espaces urbanisés.

De plus, concernant la mutualisation, la CCLLA a coordonné l'organisation d'un groupement de commandes pour 10 communes pour la révision de leur PLU. Elle élabore également un lexique et une

trame réglementaire type pour faciliter juridiquement l'application des règles du PLU pour les habitants et le service commun de l'ADS (Autorisation Droits des Sols).

Yann SUAUA pense que ce rapport est important sur un point : il nous alerte sur le dérapage de la trajectoire de consommation en 2021, 2022 et 2023 des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) par rapport aux objectifs d'une réduction de 50% de ces mêmes espaces prévus par la trajectoire de la ZAN sur la période 2021-2031.

Ce dérapage est national (50% déjà consommé sur les 3 premières années) et local (47% pour le Maine et Loire).

Il ajoute que le reste du rapport pointe la responsabilité des seules communes dans cette dérive de la trajectoire tout en faisant la promotion de l'échelon supra-communal et en préconisant le renforcement des actions à l'échelle intercommunale et régionale pour rétablir cette trajectoire à horizon 2031.

Ce rapport contient également une liste d'outils opérationnels déjà mis en œuvre comme la densification, les logements vacants, la renaturation, l'innovation de l'immobilier d'entreprise, le recyclage des friches...

Enfin la conclusion de ce rapport appelle à une mobilisation sans délai des collectivités pour actionner leur marge de manœuvre à savoir :

- Un renforcement de l'échelon supra-communal
- Des actions volontaristes
- Des capacités d'innovation
- Une co-construction avec les citoyens pour un territoire durable

Rien de vraiment nouveau et qui permette d'engager des actions sérieuses pour rétablir la trajectoire.

Yann SUAUA doute que ce rapport amène à un résultat concret pour une raison simple : il préconise notamment une mobilisation des citoyens par des institutions structurellement très éloignées des citoyens.

En guise de clin d'œil politique à la Cour des Comptes, Yann SUAUA signale juste que Beaulieu- sur- Layon, petite commune modeste, proche de ces citoyens et respectueuse des règles, tiendra les objectifs de sobriété foncière de la ZAN.

13 – Vœux de la commune

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Martine CHAUVIN rappelle la cérémonie des vœux de la commune le samedi 17 janvier à partir de 10h30 à la Salle Saint Louis. Elle propose aux élus qui le souhaitent : de se retrouver pour la commission communication le lundi 12 janvier à 18h30 pour finaliser le diaporama. Il est également convenu de se retrouver le 17 janvier à 09h45 à la salle St Louis pour finir l'installation.

14 – RESSOURCES HUMAINES : participation de l'employeur à la mutuelle communale (DCM 2026-6)

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Martine CHAUVIN indique qu'à compter du 01/01/2026 dans la fonction publique, il y a obligation pour l'employeur de prendre en charge une partie de la mutuelle des agents, au minimum de 15€ brut par agent (soit 12€ net selon les charges par agent).

Seuls les agents, ayant une mutuelle labellisée (« validée par l'Etat ») pourront en bénéficier, à compter du mois de janvier 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité (13 voix), valident la prise en charge par la commune de 15€/brut par agent dont la mutuelle est labellisée et autorisent le Maire ou un Adjoint à prévoir les crédits nécessaires et à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

15 – RESSOURCES HUMAINES : information RIFSEEP

Rapporteur : Didier PETIT, 1^{er} Adjoint

Didier PETIT informe que selon la délibération prise le 30.08.2021, à compter du 01/01/2026 il y a obligation de faire évoluer le RIFSEEP Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise. En effet, dans l'article 4 il est stipulé : « le RIFSEEP est réexaminé en fonction du changement de fonction, tous les 4 ans (au moins), au vu de l'expérience acquise par l'agent ».

L'augmentation globale décidée par décret respecte la proposition de la commission des finances au chapitre 12 du budget primitif en cours d'élaboration.

Didier PETIT précise que dans le montage du budget, la prise en charge de la mutuelle et l'augmentation du RIFSEEP ont été prises en compte au regard des prévisions financières pour 2026.

16 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES

✓ Commission Aménagement et Développement

Pont Barré : côté urbanisme, le dossier a été déposé et concernant la partie marché public, le retour des offres est prévu pour le 16/02/2026.

Le Lavoir : Yann SUAOU alerte sur le frêne qui pousse le long du bâtiment et qui pourrait risquer d'endommager le bâtiment restauré, cette question est à étudier sérieusement.

Pistes cyclables : un compte-rendu de la réunion du 28/10/2025 va être distribué aux différents participants.

Liaison N°10 – St Lambert-du-Lattay/Beaulieu-sur-Layon : à l'issue des débats est retenue l'option suivante : jalonnement avec sens unique descendant depuis les Ortinières jusqu'au croisement avec l'ancienne voie ferrée (pour les VL), vers la RD 104 depuis le site des Ortinières puis, double sens, vers le centre-ville de Beaulieu avec mise en place de ralentisseurs tous les 150 mètres dans la partie jalonnement (sous couvert de validation par le CEREMA).

Liaison N°11 - Thouarcé/Rablay-sur-Layon/Beaulieu-sur-Layon : les participants sont satisfaits de la prise en compte de leurs remarques. Seul le propriétaire de la salle de sports n'est pas satisfait car l'option retenue entraînerait pour ses adhérents un détour de 6 à 8 km.

Des améliorations débattues en séance sont intégrées au projet à savoir le décalage de la barrière rue Rabelais, et la révision du profil du tourne-à-gauche pour faciliter l'entrée à la voie communale N°25 dite des Mulonnières.

Atelier Relais : acceptation par BE Menuiserie de l'offre de prix proposée au dernier conseil municipal. La prochaine étape est le rendez-vous chez le notaire.

Révision du PLU : réunion du 09 décembre sur le début de zonage, suite le 27 janvier à 18h00 sur les STECAL et emplacements réservés.

Prochaines dates de la commission aménagement : lundi 12/01 et lundi 02/02/2026 à 20h00.

➤ Commission Voirie Bâtiments Espaces Verts :

Viabilité hivernale assurée par la CCLLA : les équipes ont été mobilisées depuis 6 heures du matin jusqu'à 20h lundi 5 décembre et dans les prochains jours selon les conditions météorologiques, pour

le salage des voies et également de la cour d'école, parvis, places et placettes. Remerciement aux services.

Interruption des transports scolaires le mardi 06/01 toute la journée suite à l'arrêté préfectoral.

Prochaines dates de la commission Voirie Bâtiments Espaces Verts : jeudi 22/01 et 19/02 à 18h00.

➤ **Commission Education Enfance Jeunesse :**

Présence 5/12 à l'inauguration des locaux de l'école St Louis **et le 19/12 à la fête de Noël** de l'école Louis Froger.

Bilan du Spectacle de Noël : spectacle présenté par la compagnie Tournbidule, ce fut un spectacle de qualité, interactif, environ 80 personnes présentes. Agnès GESLIN est déçue du peu de monde présent compte tenu de la communication qui avait été faite mais au même moment, le Quartet organisait son concert de Noël à Faye d'Anjou. En 2026, le spectacle pourrait être programmé un vendredi à 18h30.

Familles Rurales : l'assemblée générale aura lieu le 20 janvier, Mélanie MARTINEAU pourra s'y rendre avec Agnès GESLIN.

Investissements 2026 pour l'école Louis Froger et l'ALSH : ils seront présentés lors de la réunion préparatoire du budget primitif du 23/01/2026.

Repas agents/élus : le 06/02/2026.

Demande St Louis pour la mise en place d'un pédibus : 3 membres de la commission travaillent sur le dossier et vont aller rencontrer des élus de Chemillé-en-Anjou qui l'ont expérimenté.

Prochaines réunions de la commission éducation enfance jeunesse : mercredis 14/01 et 11/02/2026.

➤ **Commission communication :**

Signalétique : finalisation en cours du BAT signalétique, la planification de la pose est également en cours.

BI : sorti mi-décembre, article attendu pour le 12/01/2026 pour le prochain fin février (puis ensuite, selon l'équipe municipale, mi-juin pour inscription périscolaire).

Carte de vœux : réalisée et distribuée.

Le Belloquois : BAT à recevoir début janvier pour distribution en février avec le BI.

Prochaines dates de la commission communication : lundi 12/01 à 18h30 avec la validation du diaporama des vœux et contenu du BI de février.

➤ **Commission Finances :**

Prochaines dates : vendredi 23/01/2025 19h00-23h00 invitation de tous les membres du Conseil Municipal pour la préparation du budget **et lundi 09/02/2025 20h00** : vote du budget. Le Conseil est décalé d'une semaine afin d'avoir le délai des 12 jours obligatoires pour l'envoi du projet de CFU.

➤ **Commission Appui à la vie associative, culture, sports loisirs et solidarité**

Travail sur la **Charte des Bénévoles et Règlement intérieur de la bibliothèque**.

La **soirée jeux de la bibliothèque** a réuni 23 personnes un vendredi soir.

La **soirée Mystérium** a également satisfait les parents et ados qui ont participé, ils étaient nombreux. Cette soirée était organisée **par l'équipe d'animation communale**.

La commission a participé au marché de Noël de la CAB le 7/12/2025.

Le bilan repas des aînés s'est effectué le 18 décembre, la satisfaction des aînés était au rendez-vous.

Dans le cadre de Villages en Scène, des spectacles les 26, 27 et 28 janvier pour les tout-petits sont programmés à Beaulieu, avec la Compagnie Les Zerkien.

22 – Questions diverses

Vœux de la commune pour rappel le 17/01/2025 à 10h30 de bilan et pistes de projet avec un zoom sur la valorisation de Jeunes Talents et des bénévoles agissant pour le service de la commune.

Nouveau préfet, **M François Pesneau**, installé le 22/12/2025. Martine CHAUVIN était présente.

Hommages et joies de Beaulieu : M Baumard décédé le 18/12 et M Onillon décédé le 6/11.2025- La municipalité les remercie pour leur engagement en tant qu'anciens combattants et sapeurs-pompiers.

**Prochain conseil municipal le lundi 09 février 2026 à 20h00
avec le vote du Budget.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h55